



**FONDS INTERNATIONAL
D'INDEMNISATION DE 1992
POUR LES DOMMAGES
DUS À LA POLLUTION
PAR LES HYDROCARBURES**

92FUND/Circ.80
le 14 septembre 2011

Destinataires: États Membres du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

Objet: Désignation par la France de M. Frédéric Hébert au poste d'Administrateur des Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures

L'Administrateur a l'honneur de se référer à la Circulaire 92FUND/Circ.77 du 12 août 2011 invitant les États membres du Fonds international d'indemnisation de 1992 pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures à désigner des candidats au poste d'Administrateur. Lors de sa 9ème session tenue en juillet 2011, le Conseil d'administration du Fonds de 1992, agissant au nom de l'Assemblée du Fonds de 1992, a chargé l'Administrateur de communiquer aux États membres toute candidature reçue sans délai.

Le 14 septembre 2011, l'Administrateur a reçu une Note Verbale de l'Ambassade de France à Londres présentant la candidature de M. Frédéric Hébert au poste d'Administrateur. Conformément à la décision du Conseil d'administration, l'Administrateur a l'honneur de présenter ci-joint une copie de la Note Verbale et du document joint.

* * *



**Représentation Permanente
de la France auprès de
l'Organisation Maritime Internationale**

**OR/EB
NV N° 9/2011**

La Représentation Permanente de la France auprès de l'Organisation Maritime Internationale à Londres présente ses compliments aux Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) et a l'honneur de se référer à la lettre circulaire 92FUND/Circ.77 du 12 août 2011 relative à la désignation de candidats au poste d'administrateur des FIPOL. L'élection du nouvel Administrateur aura lieu lors de la 16e Assemblée du Fonds de 1992 qui se tiendra du 24 au 28 octobre 2011 à Londres.

La France attache une grande importance aux FIPOL, organisation dont elle a toujours été un membre actif : par sa ratification de la convention de 1971 la France a permis l'entrée en vigueur du régime international d'indemnisation. Elle a également promu l'évolution du régime des conventions de 1969/1971 vers celui des conventions de 1992 et activement soutenu l'adaptation du régime international aux attentes et aux besoins des victimes d'accidents de pollution et œuvré pour la révision des conventions après l'accident de l'Erika (2000-2005). En la personne de M.Charles Coppolani, la France a assumé d'importantes fonctions au sein de la convention (présidence du comité exécutif, des Assemblées des Fonds de 1971 et 1992 et présidence de l'organe de contrôle de gestion dont elle a soutenu activement la création).

La France salue le travail accompli par l'Administrateur, M.Willem Oosterveen, qui s'est attaché à mettre en œuvre les changements reconnus nécessaires par les Parties en 2005 et regrette que celui-ci ne puisse solliciter un second mandat. Dans cet esprit, la France a l'honneur de proposer la candidature de M.Frédéric HEBERT, qui est actuellement directeur du Centre

Régional méditerranéen d'Intervention d'Urgence contre la Pollution marine Accidentelle (REMPEC) à Malte, au poste d'administrateur des FIPOL.

Après une formation générale de juriste, M. Hébert a servi dans la Marine comme administrateur et conseiller juridique. Son expérience en mer et sa participation à des opérations de préparation à la lutte contre les pollutions lui donne une bonne compréhension des situations en mer. Chargé ensuite du traitement de contentieux à la direction des Affaires Juridiques du Ministère des Finances, il a été amené à gérer plusieurs incidents pour le compte de la France avec les FIPOL. Ayant activement participé aux travaux des Fonds entre 1996 et 2005, il a une excellente connaissance du fonctionnement pratique des conventions. Directeur du REMPEC en Méditerranée depuis 2006, M.Hébert a confirmé ses qualités professionnelles dans un cadre multilatéral (OMI et PNUE), et dans un domaine d'action proche de celui des Fonds (prévention, préparation à la lutte et lutte contre les pollutions causées par les navires).

La France considère que M. Frédéric HEBERT possède l'expérience et les qualités professionnelles et personnelles requises pour assumer les fonctions d'administrateur des FIPOL. Outre son expérience de gestion d'une organisation internationale et son expertise en matière de traitement des sinistres, il a démontré son sens de la diplomatie et a fait la preuve de la sensibilité politique, ainsi que de l'ouverture au changement que requiert la mission de l'administrateur des Fonds. Le curriculum vitae de M. Frédéric Hébert est joint à la présente note verbale.

La représentation permanente de la France auprès de l'OMI à Londres saisit cette occasion pour renouveler aux Fonds internationaux d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures (FIPOL) les assurances de sa haute considération.

Londres, le 14 septembre 2011



***IOPC Funds
23rd Floor Portland House
Bressenden Place
SW1E 5PN London***

* * *

Présentation du candidat

Nom : HEBERT

Prénom : FREDERIC

Né le 18 mai 1962 à Paris (France)

Nationalité : française

Etat civil : marié, père de deux enfants (14 et 13 ans)

Coordonnées :

REMPEC

Maritime House, Lascaris Wharf

La Valette VLT 1921

MALTE

+356 21337 296/7/8

FHebert@rempec.org

Statut : administrateur civil hors classe, détaché auprès de l'Organisation Maritime internationale

Formation :

1986-1988 : Ecole du Commissariat de la Marine (école de formation d'officiers)

1984-1986 : Institut d'Etudes Politiques de Paris (options droit et finances publiques)

1980-1984 : Etudes supérieures de lettres classiques et d'histoire.

Langues : Français, Anglais courant

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :

• Depuis 2006 : Directeur du Centre Régional Méditerranéen d'Intervention d'Urgence contre la Pollution Marine Accidentelle (REMPEC) à Malte

Le REMPEC est un Centre d'activités régionales de la Convention de Barcelone sur la protection de l'environnement marin et du littoral de la Méditerranée, dont les Parties contractantes sont les Etats riverains de la Méditerranée et l'Union européenne. Le Secrétariat de la Convention est assuré par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et le REMPEC est administré par l'Organisation Maritime Internationale(OMI). Le Directeur est nommé par le Secrétaire-général de l'OMI. Le Centre conduit des actions de coopération technique dans les domaines de la prévention, de la préparation à la lutte et la lutte contre les pollutions causées par les navires. Il a également vocation à activer le système régional d'information en cas d'urgence et à assister les Etats Parties qui le sollicitent dans la lutte contre les pollutions par un soutien technique, ou en coordonnant l'assistance régionale. En tant que directeur du REMPEC, M Hébert a participé comme conférencier ou comme modérateurs dans de nombreux séminaires et colloques régionaux et internationaux. Il anime une équipe de 13 personnes et assure la représentation du Centre dans différentes enceintes internationales.

● **2001-2005 : chef du bureau du droit international et de l'environnement à la direction des affaires juridiques du ministère de l'Economie des Finances et de l'Industrie (Paris)**

● **1996-2001 : adjoint au chef du bureau du droit international et de l'environnement à la direction des affaires juridiques du ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie (Paris).**

La direction des affaires juridiques (DAJ) du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie exerce une mission de conseiller juridique ainsi que la fonction d'Agent Judiciaire du Trésor, seule habilité à représenter l'Etat devant les juridictions judiciaires en France et à l'étranger. Le bureau du droit international et de l'environnement participe à la représentation de la France dans les enceintes internationales et assure le suivi des contentieux à l'étranger. De 1996 à 2005, M. Hébert a participé aux travaux des différents organes des FIPOL, du Comité juridique de l'OMI ainsi qu'à ceux de la Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED). En tant que conseil juridique, M Hébert a suivi plusieurs dossiers d'arbitrage internationaux et différentes procédures engagées devant des juridictions étrangères. Il a notamment été en charge des contentieux des sinistres maritimes majeurs que la France a connus durant cette période ('ERIKA', 'IEVOLI SUN', 'PRESTIGE'). M. Hébert a également préparé les actes législatifs et réglementaires nécessaires à la ratification et la transposition en droit interne de conventions maritimes.

● **1988- 2000 : Officier de la Marine (commissaire)**

M. Hébert a servi pendant 6 ans sur plusieurs bâtiments de combat dans les fonctions d'administrateur et de conseiller juridique du commandant pour les questions relatives au droit de la mer (application de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer) et de droit maritime (assistance, remorquage). Il a ensuite été nommé à l'état-major de l'amiral, Préfet Maritime de la Méditerranée où il a assuré au sein de la 'division de l'action de l'Etat en mer' les fonctions de responsable de la préparation contre la pollution marine et du contentieux des actes administratifs pris par le Préfet maritime. Durant cette période, M. Hébert a participé au règlement du préjudice issu du sinistre du HAVEN et également participé à la gestion de différents incidents maritimes. Il a quitté la marine avec le grade de capitaine de frégate (commissaire en chef).

PROFIL DU CANDIDAT

1) connaissance des conventions sur la responsabilité civile et portant création de Fonds et autres conventions connexes ; expérience des questions juridiques complexes concernant l'activité des Fonds, aptitude à comprendre des systèmes juridiques différents et capacité d'évaluer des avis d'expert sur des questions juridiques et autres et de prendre des décisions sur cette base :

M. Hébert a été membre de la délégation française au FIPOL de 1996 à 2005 et a activement participé aux travaux des différents organes décisionnels ainsi qu'au sein des groupes de travail notamment lors de l'examen de la nécessité de réviser la convention sur la responsabilité civile. Il a également participé à la représentation française au comité juridique de l'OMI. Par ses fonctions au sein du ministère des finances il était en charge des questions de responsabilité et d'indemnisation dans le domaine maritime et est donc bien au fait des questions juridiques complexes concernant l'activité des Fonds. Etant chargé d'assurer la défense des intérêts de l'Etat y compris devant les juridictions étrangères, il a développé une aptitude à comprendre les différents systèmes juridiques et une capacité à prendre des décisions sur la base des avis d'experts sur des questions juridiques. Sa formation maritime lui

donne également une bonne compréhension de la séquence des événements pouvant conduire à une pollution

2) Expérience des questions liées au traitement des demandes d'indemnisation :

De 1996 à 2005, M. Hébert a été en charge des dossiers d'indemnisation concernant la France et des contentieux des sinistres maritimes majeurs que la France a connus ('ERIKA', 'IEVOLI SUN', 'PRESTIGE'). Il dispose d'une solide expérience de la gestion sur le terrain et politique de ce type de sinistre ; il a notamment participé, au plus haut niveau de l'Etat français, à la gestion de la crise après le sinistre de l'Erika. Il connaît très précisément les attentes des gouvernements des Etats parties –et des victimes- à l'égard du Secrétariat des Fonds après un sinistre. Il a également une bonne connaissance des missions et des méthodes de travail du Secrétariat des Fonds.

3) Expérience des questions financières, de l'administration générale et des questions de personnel :

M. Hébert a une solide expérience de l'administration à plusieurs niveaux, celui d'une unité navigante puis en administration centrale et enfin en tant que Directeur d'un centre d'activités régionales dépendant d'une organisation intergouvernementale, responsable de la préparation et de l'exécution du budget et de toutes les questions relevant de l'administration quotidienne du Centre. Directeur depuis 2006 d'un centre à vocation régionale en Méditerranée, dans un contexte multiculturel, M. Hébert dirige une équipe de 13 personnes. Dans le cadre de sa formation d'administrateur de la marine, M Hébert a également suivi des formations aux techniques de l'audit.

4) Expérience du secteur public, maîtrise des procédures de décision et du raisonnement propres aux gouvernements, habitude des négociations de haut niveau, expérience des relations avec les gouvernements à tous les niveaux et avec les organismes publics et privés:

Administrateur civil, M. Hébert est un cadre supérieur de la fonction publique, ayant une grande expérience des procédures de décision, auxquelles il a participé, et de la gestion des situations de crise que représentent les événements de pollution.. Par son expérience en administration centrale sur des dossiers ayant une dimension internationale puis en tant que directeur du REMPEC, il a participé à des négociations de haut niveau et aux organes décisionnels de la convention de Barcelone. Il a été conduit à travailler régulièrement avec les gouvernements et les administrations des parties contractantes en méditerranée ainsi qu'avec des partenaires du secteur privé maritime qu'il a associés aux activités du centre.

5) expérience des conférences internationales et des réunions intergouvernementales :

Représentant de la France aux FIPOL, à l'OMI (LEG) et à la CNUCED, M. Hébert a une longue pratique des conférences internationales dans le cadre d'organisations intergouvernementales et d'accords de mer régionales..

M. Hébert a construit cette expérience en tant que membre de la représentation française auprès de diverses organisations (OMI, FIPOL, CNUCED, OCDE, Accord RAMOGE ou de Bonn) et en tant que Directeur du REMPEC, à la fois comme organisateur de réunions intergouvernementales ou comme représentant la Convention de Barcelone au sein d'autres enceintes internationales. A ce titre il a également participé à de nombreuses conférences ateliers et séminaires en tant qu'orateur ou modérateur.

6) Expérience des relations avec les medias:

En tant que directeur du REMPEC, M. Hébert a été amené à communiquer fréquemment avec les médias de la presse écrite et audiovisuelle, en français et en anglais. Il fait montre d'une grande aisance dans les relations avec les médias.

7) très bonne aptitude à la communication orale et écrite, y compris capacité à rédiger des documents complexes :

M.Hébert a une longue pratique de la rédaction de documents sur des dossiers complexes, tant au Ministère des Finances (sur les contentieux dont il avait la charge) qu'au REMPEC (préparation des documents de réunion). M. Hébert a également été amené à faire des présentations orales, notamment lors de réunions, séminaires ou colloques internationaux. Il a également assuré des formations sur les questions de responsabilité et d'indemnisation pour les dommages maritimes.

8) Qualités personnelles :

La carrière professionnelle de M.Hébert s'est développée dans deux domaines connexes et complémentaires : 1. questions juridiques et contentieux en responsabilité et indemnisation des dommages de pollution, 2. prévention, préparation à la lutte et lutte contre les pollutions causées par les navires.

Au cours de sa carrière, M. Hébert a développé les qualités et compétences attendues d'un décideur : M. Hébert a assumé ses fonctions successives avec la plus grande objectivité, faisant toujours preuve d'une grande qualité d'écoute. Attentif aux autres, il a un excellent sens du contact, sait définir des priorités et organiser les tâches d'une équipe, déléguer les responsabilités et motiver ses collaborateurs. M.Hébert a toujours démontré son intégrité et son sens de l'équité.

Son expérience professionnelle variée montre que, s'il dispose d'une bonne connaissance des Fonds et des conventions (10 ans de participation aux travaux, sur des dossiers particulièrement complexes), il s'est investi dans d'autres environnements professionnels, ce qui est le signe de son ouverture d'esprit et de son acceptation du changement.

Son expérience des sinistres survenus en France et sa participation aux organes directeurs des Fonds lui ont en outre donné l'occasion de parfaire ses qualités d'analyse, notamment sur la dimension économique et politique des sinistres traités par les Fonds. Cette expérience lui a été très utile pour remplir ses fonctions au REMPEC, dans un contexte régional –sur le plan politique et diplomatique mais aussi institutionnel- complexe.
